

# Les Ateliers d'Ostéopathie Pédiatrique

**Dates :**

5 & 6 octobre 2023, 9 novembre 2023, 14 décembre 2023, 18 & 19 janvier 2024, 29 février 2024, 28 & 29 mars 2024, 25 avril 2024, 30 & 31 mai 2024.

**Horaires :** de 8 h 30 à 12 h 30 - 14 h 00 à 18 h 00 (validation de 96 heures de formation dont 32 h de pratique).

**Lieu :** Espace Envol (Salle Mermoz) - Rue Paul Bert - 31330 GRENADE

**Coût de la formation :** 1550 €. Voir les différentes options de règlement page 2.

**Attestation :** à l'issue de la formation, un certificat de formation en Ostéopathie Pédiatrique sera remis au stagiaire.

**Prise en charge :** possibilité de prise en charge d'une partie du coût de la formation par le FIFPL. Nous contacter si vous souhaitez établir une convention de formation.

**Inscription :** afin de valider l'inscription merci de nous retourner votre **bulletin d'inscription accompagné de votre règlement**, de votre **attestation d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle**, une copie de **vos** **diplôme** et de votre **attestation d'inscription au répertoire ADELI**.

## Bulletin d'inscription Les Ateliers d'Ostéopathie Pédiatrique Grenade - 2023-2024

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : .....Mail : .....

N° ADELI : .....

Date d'obtention du D.O. ....

**Lire attentivement et remplir lisiblement les 2 feuillets.  
Nous renvoyer le tout accompagné de votre règlement.**

# Les Ateliers d'Ostéopathie Pédiatrique

## Conditions et modalités

- 1) Le stagiaire s'engage, après avoir commencé la formation, à suivre l'intégralité des cours. Le stagiaire est contractuellement lié pour la totalité de la formation (12 journées).
- 2) En cas de désistement : 30 jours avant le début de la formation, dans le cas d'un encaissement reçu, le remboursement intégral sera fait. Après cette date, la totalité de la formation reste due. Les désistements sont acceptés par courrier postal ou par mail.
- 3) En cas d'abandon, quelle que soit la période de formation, la totalité du coût de la formation reste due.
- 4) En cas d'absence, il n'y a pas de restitution du montant du cours.
- 5) L'inscription sera validée à réception du bulletin d'inscription lisiblement complété sur les deux pages, daté, signé, accompagné du règlement et des attestations RCP et ADEL et de la photocopie du diplôme.
- 6) Les paiements par chèque se font à l'ordre d'**Hérophile Formations**.
- 7) En cas de désistement ou dans le cas où votre candidature en liste d'attente n'a pas abouti, votre bulletin d'inscription et les chèques seront détruits.

## Options de règlement

### Option n° 1 : vous payez la totalité de la formation.

Nom de votre banque : \_\_\_\_\_

Chèque n° \_\_\_\_\_ de 1550 euros au **6 octobre 2023**

### Option n° 2 : vous souhaitez étaler : 8 chèques de 193,75 euros

Nom de votre banque : \_\_\_\_\_

Chèques du n° \_\_\_\_\_ au n° \_\_\_\_\_

Pour l'encaissement mensuel et la validité des chèques datez-les au **6 octobre 2023** (les chèques seront encaissés le lendemain de chaque session).

*Je certifie sur l'honneur avoir lu et accepté les clauses d'inscription énoncées ci-dessus, ainsi que les dates, le programme, le règlement intérieur et toutes les informations concernant la formation disponibles sur le site <http://herophileformations.fr/>*

Votre nom et prénom : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ le: \_\_\_\_\_

Signature précédée de «Lu et approuvé»